

## République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques Foncier et Patrimoine Tél. 04 94 36 36 74

**DECISION MUNICIPALE N° 2023/147/A.J.** 

Visa de M. Christophe LOGEAIS, Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI. Chef du Service Foncier et Patrimoine

Visa de M. Laurent SANDRESCHI Responsable Pôle Gestion Locative et Copropriétés V

Affaire suivie par Véronique AMBROSANIO
Gestionnaire de patrimoine

2 04.23.26.15.36 – vambrosanio@mairie-toulon.fr

### **DECISION**

#### Dossier n°1111x04xAC

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, DECIDE, en exécution de la délibération du 03 Mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à l'arrêté n°23AR55 du 03 Mai 2023 portant délégation de signature pour les décisions à Madame Geneviève LEVY, le droit de :

5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

DE CONCLURE avec L'Association « CHŒUR DE CHAMBRE KALLISTE » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 45, Rue PICOT, une convention à titre précaire et révocable portant sur des locaux situés à TOULON (83000) Avenue Winston CHURCHILL, Place Léon BLUM.

Cette convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2023 pour la durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder six ans.

Compte tenu du but poursuivi par cette association, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition correspond à un prorata de valorisation annuelle évaluée à 228.96 €, les charges seules étant supportées par l'Association.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 3 0 NOV. 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 1 1 DEC. 2023

Publié le : 0 1 DEC. 2023

Pour le Maire de Toulon Geneviève LEVY Adjoint au Maire Délégué aux Propriétés Foncières



#### Acte à classer

2023147AJ

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

MIFIÉ.

Conforme

**Identifiant FAST:** 

ASCL\_2\_2023-12-01T11-07-39.01 ( MI249287721 )

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20231130-2023147AJ-AR ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> )

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE 2023/147/A.J. - Conclusion of

du louage des choses pour une durée n'excédant pas

12 ans - avec l'association "CHOEUR DE CHAMBRE

KALLISTE"

**Date de décision :** 30/11/2023

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.3. Locations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

DAF FP DECI 2023 147 AJ.PDF

Multicanal: Non

Groupe émetteur de l'acte :

TOUS

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 01/12/23 à 11:07 Date 01/12/23 à 11:07 Date 01/12/23 à 11:18 Par BONALDI ID Pauline
Par BONALDI ID Pauline